



Fonds cantonal formation professionnelle
Kantonaler Berufsbildungsfonds

RAPPORT

DE GESTION

2023

FCFP-KBBF

SOMMAIRE

1.	Rappel des principales abréviations utilisées	4
2.	Avant-propos du Président	5
3.	Le Fonds cantonal en quelques éléments clés	6
4.	Activités du Fonds en 2023	7-8
5.	Comptes 2023	9-12
6.	Budget 2024	13-15
7.	Statistiques	16-18
8.	Conclusion et réflexion	19-20
9.	Rapport de l'organe de contrôle	21
10.	Secrétariat	22

1. RAPPEL DES PRINCIPALES ABREVIATIONS UTILISEES

CAF	<i>Caisse d'allocations familiales</i>
CAFIB	<i>Caisse d'allocations familiales de l'Industrie du Bâtiment et du Génie civil</i>
CIE 1	<i>Cours interentreprises organisés dans les écoles professionnelles</i>
CIE 2	<i>Cours interentreprises organisés hors des écoles professionnelles ou hors canton</i>
CIE 3	<i>Cours interentreprises organisés dans les entreprises (Industries)</i>
CSFP	<i>Conférence suisse des offices de formation professionnelle</i>
CIVAF	<i>Caisse interprofessionnelle d'allocations familiales</i>
EP	<i>Ecole professionnelle</i>
EPIC	<i>Ecole professionnelle intercantonale de la chimie</i>
FCFP	<i>Fonds cantonal en faveur de la formation professionnelle</i>
FFPC	<i>Fondation en faveur de la formation professionnelle et continue</i>
FINCIE	<i>Plateforme dédiée aux prestataires pour le remboursement des cours CIE</i>
OCAI	<i>Office cantonal de l'assurance invalidité</i>
PQ	<i>Procédures de qualification</i>
SEFRI	<i>Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation</i>
SFOP	<i>Service de la formation professionnelle</i>
SICT	<i>Service de l'Industrie, du Commerce et du Travail</i>

2. AVANT-PROPOS DU PRESIDENT

« Ce qui est important est rarement urgent et ce qui est urgent est rarement important. »

D. Eisenhower

L'évolution de l'économie est difficile à prédire avec justesse. L'an dernier j'évoquais dans ces lignes les difficultés à venir de notre Fonds cantonal au vu des déficits récurrents enregistrés depuis quelques années. Une fois n'est pas coutume, les comptes de 2023 affichent un résultat positif. A quoi cela est-il dû ?

Tout d'abord à une hausse de la masse des salaires qui ont été annoncés auprès des caisses d'allocations familiales et qui amènent mécaniquement plus d'entrées dans notre fonds. Ensuite, le montant des indemnités versées pour le financement des cours interentreprises (*ils représentent à eux seuls près de 90% des dépenses du FCFP*) n'a que très légèrement augmenté en comparaison avec 2022. Cette année est donc à marquer d'une pierre blanche. C'est le premier exercice depuis 4 ans à renouer avec des chiffres noirs.

S'agit-il d'une tendance forte et d'un retour à la normale ? Il me semble qu'il est plus prudent pour le moment de rester sur nos gardes. Sur le front de la formation on constate de façon récurrente une augmentation du nombre de jours de cours interentreprises chaque fois qu'une nouvelle ordonnance de formation est approuvée par le SEFRI. Cette tendance est quasi systématique et impacte directement les coûts à charge du FCFP sans que celui-ci puisse y faire quoi que ce soit. D'un autre côté, il manque cruellement de main d'œuvre bien formée dans pratiquement tous les secteurs de l'économie. Cette pénurie de personnel qualifié va encore s'accroître avec le départ à la retraite des fameux « baby-boomer » ces prochaines années.

Savoir anticiper et se préparer suffisamment tôt est bien faire preuve de sagesse. Il était important d'avoir milité et défendu une motion au Grand Conseil ce printemps pour revoir les dispositions légales à la base du fonctionnement de cet outil indispensable à notre économie qu'est le FCFP. Cette motion a été acceptée à l'unanimité par nos élus que je tiens à remercier pour leur soutien à la formation de base. La balle est désormais dans le camp du Conseil d'Etat qui doit rédiger une adaptation de la loi.

L'économie est un organisme vivant difficile à prédire. L'important, est de se préparer à ses « sautes d'humeurs » de façon à pouvoir faire face à des moments plus compliqués...

J'aimerais ici remercier mes collègues de la commission de gestion pour leur soutien sans faille et leur confiance. De même, j'adresse des remerciements au Bureau des Métiers, à Mme Laure Moos et à notre gérant M. Gabriel Décaillet pour leur engagement au service de nos entreprises formatrices.

Stève Delasoje
Président FCFP



3. LE FONDS CANTONAL EN QUELQUES ELEMENTS CLEFS

Même si ce chapitre est repris depuis plusieurs années et que le Fonds cantonal demeure bien connu dans le canton, il est important de rappeler de manière succincte ce qu'est le Fonds cantonal :

- une loi (loi sur le fonds cantonal en faveur de la formation professionnelle du 17 juin 2005, modifiée par le Grand conseil en décembre 2012);
- un règlement d'exécution (règlement d'exécution de la loi sur le fonds cantonal en faveur de la formation professionnelle du 3 mai 2006, modifié le 18 décembre 2013 avec effet rétroactif par le Conseil d'Etat au 1er janvier 2013) ;
- une Commission de gestion de 9 membres ;
- un organe de contrôle ;
- 1 administrateur, 1 adjointe, 1 team de traduction et 1 comptable;
- un budget d'un peu plus de 10 millions de francs pour aider financièrement les entreprises formatrices du canton ;
- un soutien important au Salon des Métiers et à de nombreuses autres actions de promotion de l'apprentissage ;
- une gestion confiée dès 2006 au Bureau des Métiers ;
- un système de décompte WinBIZ;
- une plateforme dédiée aux prestataires de CIE ;
- une plateforme dédiée aux entreprises formatrices ;
- plusieurs règlements pour la prise en charge de prestations.

4. ACTIVITES DU FONDS EN 2023

4.1 Commission

4.1.1 Composition

Les membres de la Commission ainsi que l'organe de contrôle sont nommés par le Conseil d'Etat. Comme le stipule l'art. 9 du règlement d'exécution de la loi sur le Fonds cantonal en faveur de la formation professionnelle, la Commission est élue pour une période administrative de 4 ans.

Commission de gestion

Fin 2023 la Commission de gestion était composée comme suit : MM. Stève Delasoie, Président, Paul Briggeler, Vice-président, Mmes Eliane Ruffiner Philomène Zufferey, MM. Pierre-Yves Felley, Patrice Cordonier, représentants des associations professionnelles, Mme Francine Zufferey Molina, représentante des autres organisations du monde du travail, Mme Tanja Fux et M. Alain Zumofen, représentants de l'Etat.

Organe de contrôle

Selon l'art. 16 du règlement d'exécution de la loi sur le Fonds cantonal en faveur de la formation professionnelle, l'organe de contrôle est assuré conjointement par un représentant désigné par l'Inspection cantonale des finances et un représentant des associations professionnelles.

Depuis 2008 et selon décision du Conseil d'Etat, c'est l'entreprise PHR Fiduciaire SA à Fully, représentant l'Association Fiduciaire Suisse Section Valais, qui a été mandatée pour ce contrôle. En revanche, l'Inspection cantonale des finances se réserve le droit d'intervenir à tout moment en conformité avec les directives cantonales.

4.1.2 Séances

En 2023, la Commission a siégé à 4 reprises.

Le Président de la Commission a participé à quelques séances ou rencontres avec le mandataire, l'Administrateur, les Commissions spéciales et les responsables d'associations professionnelles.

L'Administrateur a quant à lui aussi pris part à des rencontres notamment avec le SEFRI, avec les représentants des Fonds cantonaux, des associations professionnelles, avec le Service de la formation professionnelle ou d'autres organismes étatiques ou privés.

Avec sa fonction de Secrétaire de l'Association des Fonds cantonaux, il a pu également continuer à augmenter ces différents contacts intercantonaux et ainsi pouvoir faire bénéficier indirectement le FCFP.

4.1.3 Prestations du Fonds

Pour mémoire, les prestations du Fonds sont régies par l'article 4 de la loi et l'art. 20 de son règlement. Néanmoins, elles sont déterminées précisément par la Commission de gestion en fonction des ressources à disposition du Fonds.

Pour l'année 2023, le mode de prise en charge est resté identique aux années précédentes :

- le montant remboursé se limite au tarif jour/apprenti réellement facturé par l'association professionnelle concernée, mais au maximum des coûts indiqués dans le tableau de la CSFP, subventions cantonales déduites et en tenant compte des adaptations en cours (disponible sur le site du Fonds cantonal);
- le Fonds ne rembourse pas le matériel, la documentation, les frais de repas, de secrétariat ni la TVA ;
- seuls les jours de cours interentreprises obligatoires (selon les ordonnances fédérales) sont pris en compte ;

- d) la prise en charge d'une partie des frais de déplacements et de logements ;
- e) la prise en charge des déplacements des classes des cycles d'orientation se rendant au Salon des Métiers répartie sur 2 ans ;
- f) la prise en charge des déplacements des classes primaires se rendant au Salon des Métiers pour suivre les ateliers *Explore-it* répartie sur 2 ans ;
- e) l'aide au financement des équipements des ateliers-écoles.

Le Fonds cantonal soutient toujours le Salon des Métiers par une participation de Fr. 100'000.--, plus les frais des stands des associations présentes à hauteur également de plus de Fr. 100'000.--, ainsi que la Berufsschaufenster avec un montant de Fr. 10'000.--.

4.1.4 Précisions sur les différents cours interentreprises

Pour 2023, les prestations du Fonds cantonal se sont réparties principalement dans 3 catégories de cours interentreprises. Un dernier type de demandes recevant une aide du Fonds cantonal se rattache aux art. 32.

a) Cours interentreprises organisés dans les écoles professionnelles de Brigue, Sion et Martigny (CIE 1)

Quelques **36'438** jours de cours CIE ont été dispensés dans les ateliers-écoles des écoles professionnelles du canton.

L'Etat du Valais facture un montant forfaitaire de Fr. 89.-- par jour/apprenti. Le Fonds rembourse directement au canton les montants correspondants.

b) Cours interentreprises organisés hors des écoles professionnelles et hors canton (CIE 2)

Ce sont **24'540** jours de cours CIE qui sont dispensés, ils représentent plus de 50 professions différentes.

Il est à noter qu'il y a encore quelques professions dont le coût moyen jour/apprenti n'est pas justement calculé dans le tableau de la CSFP, mais qui sont, dans leur grande majorité, en accord avec ce qui se passe dans la réalité.

c) Cours interentreprises organisés dans les entreprises (Industries) (CIE 3)

Il s'agit des cours interentreprises organisés par l'Industrie au sein même de leur entreprise.

Quelques **2'547** jours de cours CIE sont dispensés, ils représentent principalement les professions suivantes : technologues en production chimique et pharmaceutique, polymécaniciens et automaticiens. Les montants jour/apprenti s'échelonnent entre Fr. 300.-- et Fr. 485.-- suivant les métiers. Depuis 3 ans, avec la reprise de la gestion des centres de formation de Monthey et de Chippis par le canton, il ne reste que les apprentis de la Lonza.

4.1.5 Politique d'information

La Commission de gestion a continué de mettre en avant le Fonds cantonal au travers d'articles dans la presse cantonale. Les traditionnels canaux d'informations ont été utilisés (presse écrite, Internet, circulaires, radio, etc.).

5. COMPTES 2023

Les comptes 2023, acceptés par la Commission en juillet 2024, sont présentés ci-après :

6.1 Bilan au 31 décembre 2023

Bilan

Libellés	Comptes 2023	Comptes 2022
	CHF	CHF
ACTIFS		
	8'922'548.36	7'926'011.21
ACTIFS CIRCULANTS		
Compte BCV A 0882.67.60	6'211'405.75	5'387'086.20
Compte épargne Crédit Suisse 1	524'881.96	522'555.71
Compte épargne Crédit Suisse 2	500'000.00	500'000.00
AFC / Impôt anticipé	1'225.00	131.25
Actifs de régularisation	1'685'035.65	1'516'238.05
Total actifs	8'922'548.36	7'926'011.21
PASSIFS		
Dettes à court terme	5'743'864.00	4'872'627.05
Passifs de régularisation	5'743'864.00	4'872'627.05
CAPITAUX PROPRES	3'178'684.36	3'053'384.16
Provision ateliers-écoles (1)	100'000.00	0.00
Capital	3'053'384.16	3'170'801.71
Perte / Bénéfice de l'exercice	25'300.20	- 117'417.55
Total passifs	8'922'548.36	7'926'011.21

6.2 Compte de résultat, année 2023

Libellés	Annexes	Comptes 2023	Comptes 2022
		CHF	CHF
Produits CAF et divers		11'393'272.45	10'617'919.75
Contributions CAF	(2)	11'390'870.95	10'617'919.75
Produits divers		2'401.50	0.00
Déductions sur produits		- 175'956.00	- 167'307.10
Frais de perception des CAF		-164'492.90	-159'785.45
Perte sur débiteurs		- 11'463.10	- 7'521.65
TOTAL PRODUITS		11'217'316.45	10'450'612.65
<hr/>			
		CHF	CHF
CHARGES CIE et divers		10'838'379.35	10'217'408.09
CIE 1 (EP) 1)	(3)	3'242'982.00	3'178'344.00
CIE 2 (hors EP et canton) 2)	(4)	4'825'639.80	4'764'945.95
CIE 3 (grande industrie) 3)	(5)	806'512.70	698'735.20
Article 32		6'760.00	1'000.00
Frais logements apprentis		60'176.00	41'085.00
Frais déplacements apprentis		5'023.00	2'300.00
Organisateurs CIE		335'945.00	332'250.00
Formateurs		133'400.00	115'800.00

Libellés	Annexes	Comptes 2023	Comptes 2022
		CHF	CHF
Guides méthodique		47'107.30	43'998.75
Participation équipement de formation	(6)	366'103.15	191'622.10
Frais examens EFA		619'246.25	567'645.50
Actions de promotion (Salon des Métiers /divers)		154'466.75	60'123.20
Cotisation aux autres associations		7'200.00	7'200.00
Cotisation au FCFA	(7)	227'817.40	212'358.39
Charges du personnel		6'981.70	7'604.20
Indemnité commission de gestion		4'667.50	4'620.00
Charges sociales		0.00	0.00
Frais commission de gestion		2'314.20	2'984.20
Frais de fonctionnement	(8)	183'024.80	197'915.75
Autres frais de secrétariat		1'363.10	879.00
Indemnité secrétariat (frais d'administration)		176'628.00	176'628.00
Contrôle et révision		3'000.00	3'000.00
Frais informatique		2'033.70	17'408.75
TOTAL CHARGES		11'028'385.85	10'422'928.04
Résultat avant intérêts et amort.		188'930.60	27'684.61
Ajustements		-100'000.00	0.00
Variation des provisions		-100'000.00	0.00
Résultat avant impôts et taxes		88'930.60	27'684.61
Résultat financier		3'302.70	- 8'468.71
Produits financiers		3'500.00	375.00
Charges financières		-197.30	-8'843.71

Libellés	Annexes	Comptes 2023	Comptes 2022
Résultat final		92'233.30	19'215.90
Résultats accessoires d'exploitation		-66'933.10	-136'633.45
Actions spéciales (SwissSkills / autres)		- 66'933.10	- 136'633.45
RESULTAT DE L'EXERCICE		25'300.20	- 117'417.55

Annexes :

L'exercice clôture avec un bénéfice de **Fr. 25'300.20**.

- (1) Provision constituée en vue de la future rénovation des ateliers-écoles.
- (2) Le montant de contribution des caf a augmenté dû à une augmentation des masses salariales.
- (3) CIE1 il y a une stabilité par rapport à 2022. La baisse du nombre d'apprentis compense partiellement le coût engendré par la hausse du nombre de jours de cours CIE.
- (4) CIE2 il y a une stabilité par rapport à 2022. La baisse du nombre d'apprentis compense partiellement le coût engendré par la hausse du nombre de jours de cours CIE.
- (5) CIE3 il y a une augmentation des coûts dû au nombre de jours de cours.
- (6) En 2023, le FCFP a participé au financement de l'équipement des ateliers-écoles, selon la clé de répartition convenue avec l'Etat du Valais (Etat 60% + 90% des 40% FCFP + solde à la charge des associations professionnelles. Ce poste devrait sensiblement diminuer en 2024 puisque le quasi-totalité des ateliers ont été rénovés.
- (7) Depuis 2021 le FCFP reverse au FCFA (Fonds Cantonal en faveur de la Formation Continue pour Adultes) la contribution des indépendants prélevée par les caisses d'allocations familiales.
- (8) L'indemnité de gestion du FCFP est restée identique en 2022. Elle s'élève à Fr. 164'000.- hors taxe sur la valeur ajoutée

Le capital disponible s'élève à la fin de l'année 2023 à **Fr. 3'078'684.36**.

6. BUDGET 2024

Le budget 2024, accepté par la Commission en juillet 2024, est présenté ci-après :

Libellés	Commentaires Comptes 2023		Budget 2024
		CHF	CHF
Produits CAF et divers		11'393'272.45	11'500'000.00
Contributions CAF		11'390'870.95	11'500'000.00
Produits divers		2'401.50	0.00
Déductions sur produits		- 175'956.00	- 185'000.00
Frais de perception des CAF		-164'492.90	- 180'000.00
Perte sur débiteurs		- 11'46310	-5'000.00
TOTAL PRODUITS		11'217'316.45	11'315'000.00

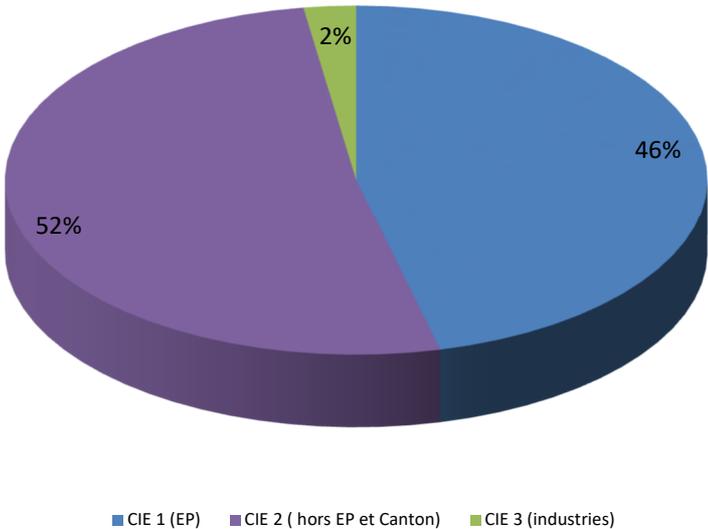
	CHF	CHF
CHARGES CIE et divers	10'838'379.35	10'762'200.00
CIE 1 (EP) 1)	3'242'982.00	3'350'000.00
CIE 2 (hors EP et canton) 2)	4'825'639.80	5'000'000.00
CIE 3 (grande industrie) 3)	806'512.70	820'000.00
Article 32	6'760.00	10'000.00
Frais logements apprentis	60'176.00	61'000.00
Frais déplacements apprentis	5'023.00	6'000.00
Organisateurs CIE	335'945.00	340'000.00
Formateurs	133'400.00	115'000.00
Guides méthodiques	47'107.30	48'000.00
Participation équipement de formation	366'103.15	100'000.00

Libellés	Commentaires Comptes 2023	Budget 2024
	CHF	CHF
Frais examens EFA	619'246.25	625'000.00
Actions de promotion (Salon des Métiers /divers)	154'466.75	50'000.00
Cotisation aux autres associations	7'200.00	7'200.00
Cotisation au FCFA	227'817.40	230'000.00
Charges du personnel	6'981.70	7'600.00
Indemnité commission de gestion	4'667.50	4'600.00
Charges sociales	0.00	0.00
Frais commission de gestion	2'314.20	3'000.00
Frais de fonctionnement	183'024.80	256'128.00
Autres frais de secrétariat	1'363.10	1'500.00
Indemnité secrétariat (frais d'administration)	176'628.00	176'628.00
Contrôle et révision	3'000.00	3'000.00
Frais informatique	2'033.70	75'000.00
TOTAL CHARGES	11'028'385.85	11'025'928.00
Résultat avant intérêt et amort.	188'930.60	289'072.00
Ajustements	-100'000.00	-100'000.00
Variation des provisions	-100'000.00	-100'000.00
Résultat avant impôts et taxes	88'930.60	189'072.00
Résultat financier	3'302.70	1'000.00
Produits financiers	3'500.00	2'000.00
Charges financières	-197.30	-1'000.00
Résultat final	92'233.30	190'072.00

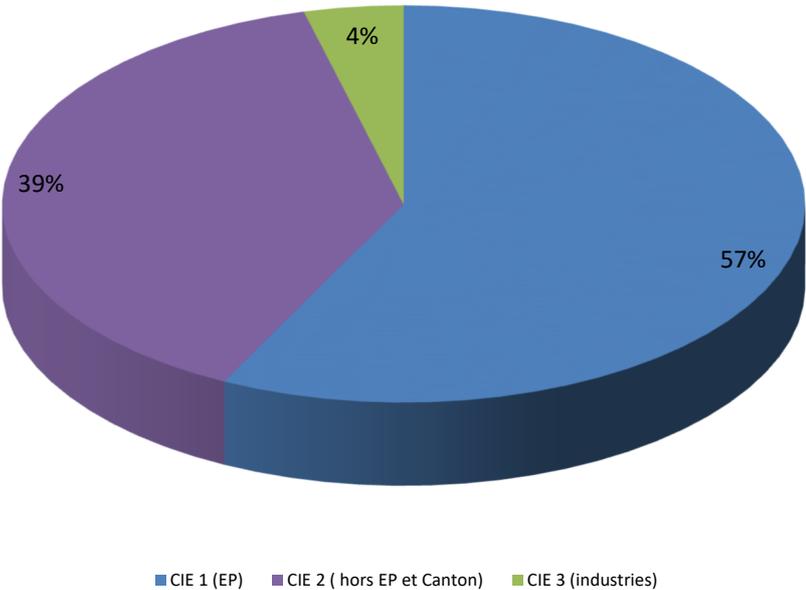
Libellés	Commentaires Comptes 2023	Budget 2024
	CHF	CHF
Résultats accessoires d'exploitation	-66'933.10	0.00
Actions spéciales (SwissSkills / autres)	-66'933.10	-0.00
RESULTAT DE L'EXERCICE	25'300.20	190'072.00

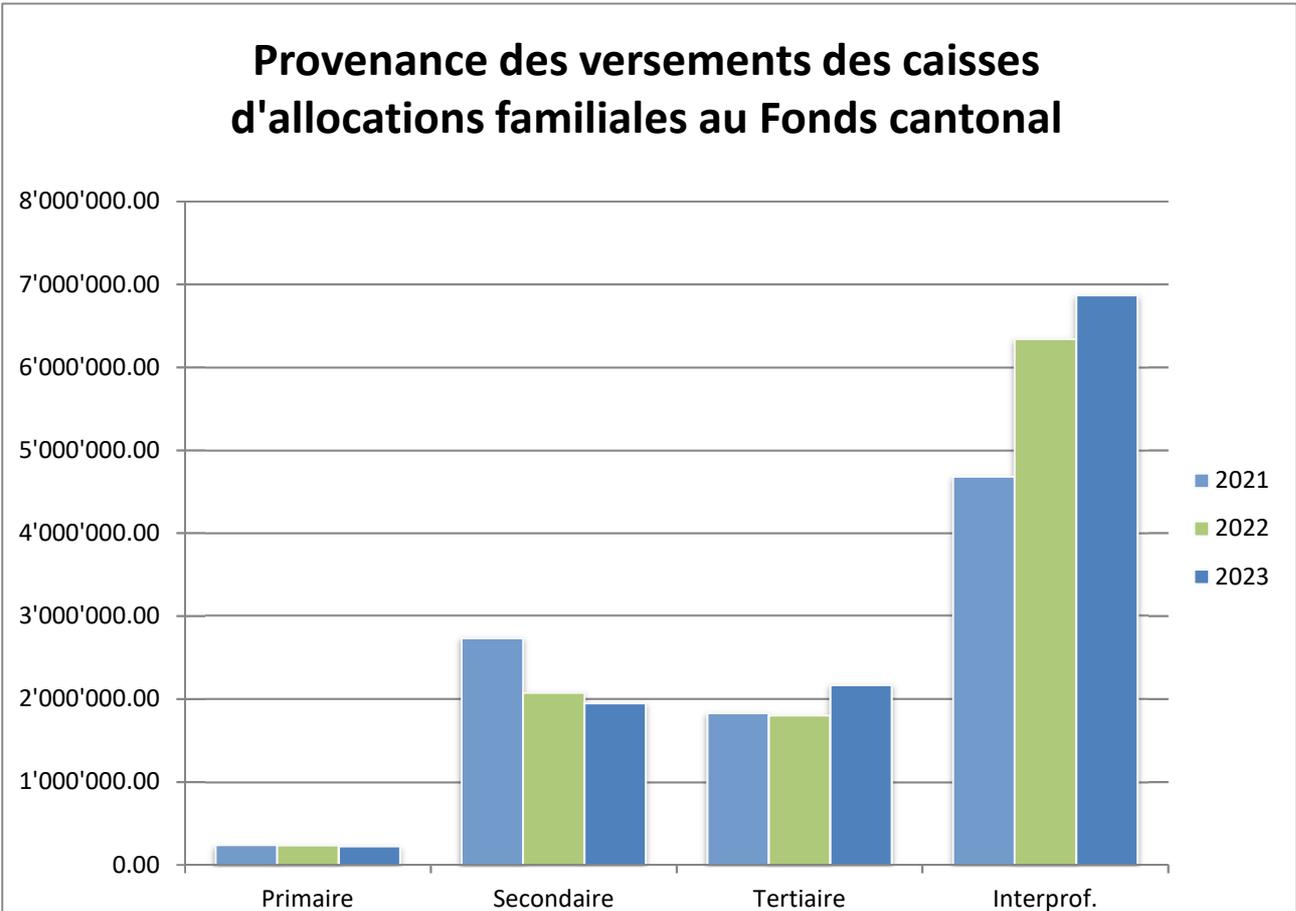
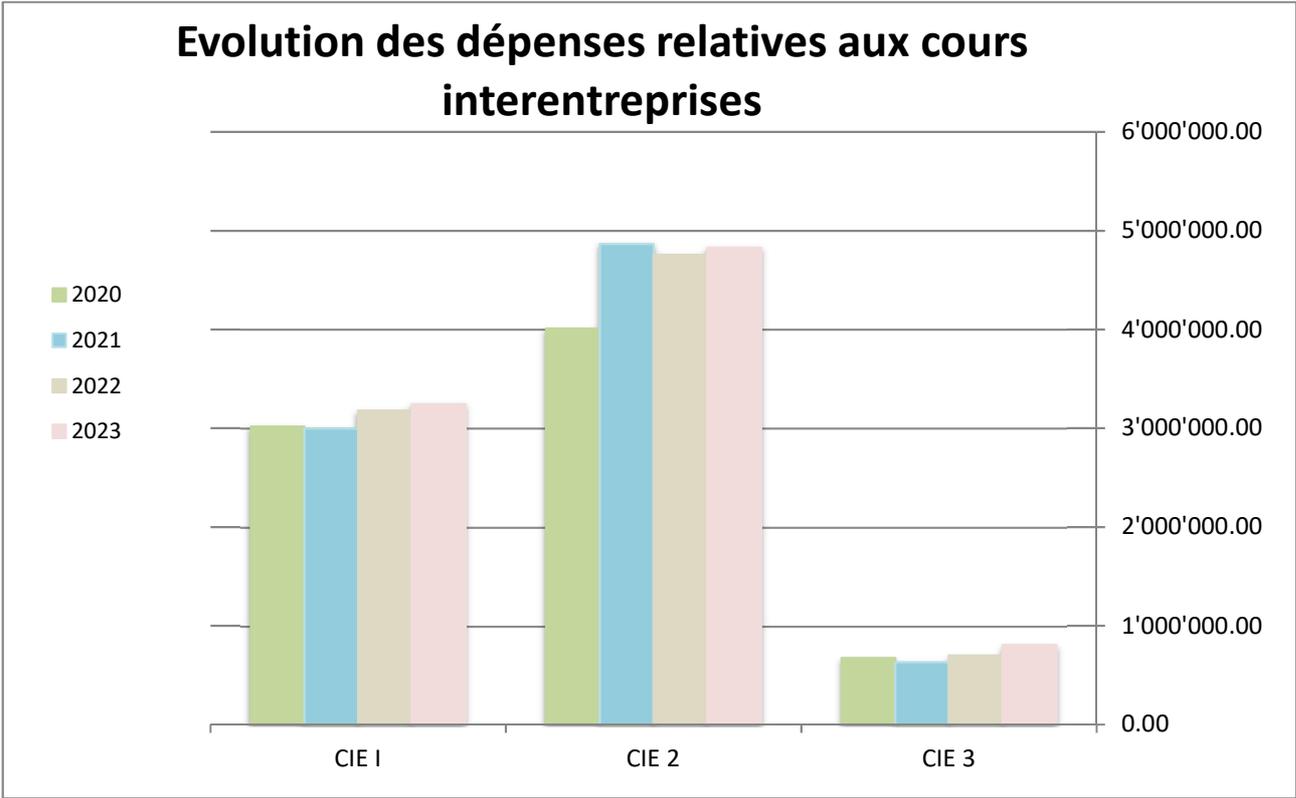
7. STATISTIQUES

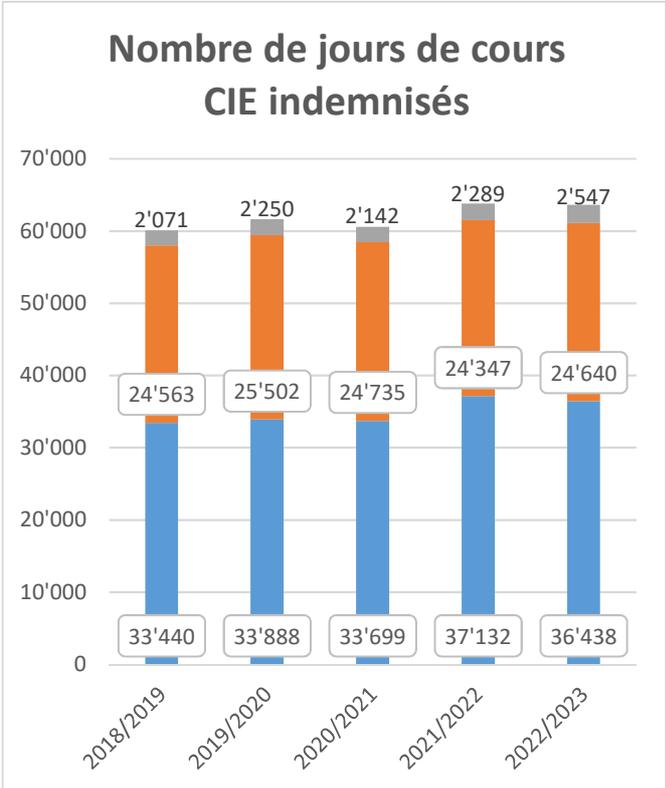
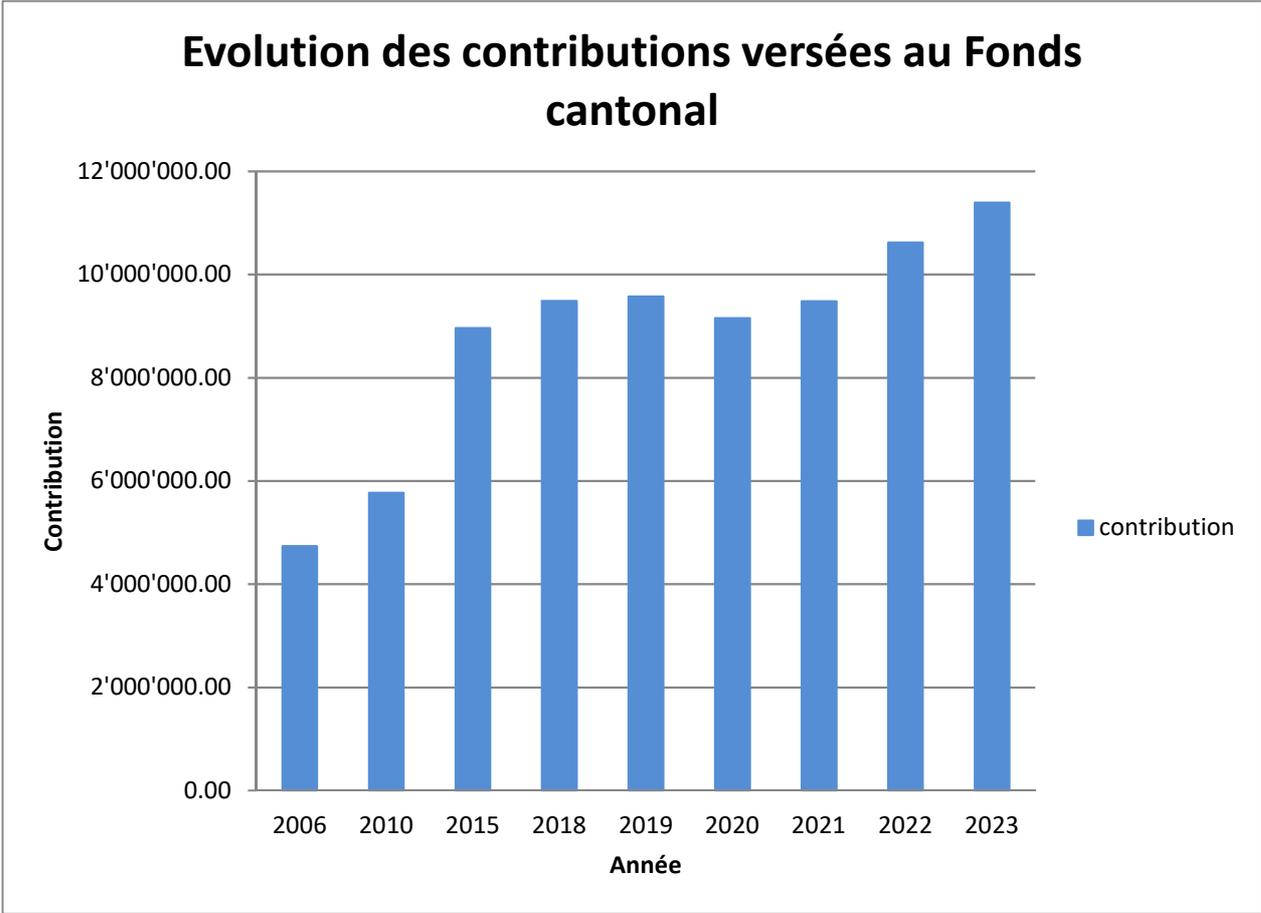
Répartition des apprentis dans les différents secteurs



Répartition des jours de cours CIE dans les différents secteurs







8. CONCLUSION ET REFLEXION

Au tout début de l'année 2024, le Président et le gérant du FCFP ont rencontré le Chef du département de l'économie et de la formation lui-même accompagné par la Cheffe du service de la formation professionnelle pour une entrevue à propos du futur du Fonds cantonal de la formation professionnelle (FCFP).

La discussion a porté sur la nécessaire adaptation législative qui s'annonce au vu des dépenses croissantes que doit supporter le FCFP. Même si le Chef de département a bien entendu les représentants du FCFP, celui-ci a déclaré qu'avant toute adaptation du plafond de financement, le FCFP devra se pencher sur toutes les mesures d'économies possibles évoquant lui-même quelques pistes touchant principalement le soutien aux associations dont une grande partie du travail a été repris par l'Etat ou encore les soutiens promotionnels qu'offre le FCFP à différents organismes comme les SwissSkills ou le salon YourChallenge.

Quelques semaines plus tard le Grand Conseil du canton du Valais acceptait sans opposition la motion déposée par le FCFP en vue d'augmenter le plafond légal du montant des contributions et l'adaptation des réserves qui devront désormais être calculées en fonction des dépenses et non plus des recettes.

La Commission de gestion a pris acte des éléments mentionnés ci-dessus et d'ores et déjà initié une réflexion sur les différents points d'économies potentiels. La réflexion n'étant, à ce jour pas encore arrivée à son terme, celle-ci sera mise en œuvre au plus tard au moment d'une demande d'augmentation du financement auprès du Conseil d'Etat.

Il n'est jamais agréable de devoir demander une augmentation du financement et il semble bien que 2023 offre un répit au vu du résultat financier du FCFP cette année.

Il s'agit cependant de bien garder à l'esprit que plus de 90% des dépenses du FCFP sont directement liées au financement des cours interentreprises. Chaque nouvelle ordonnance de formation approuvée par le SEFRI apporte une augmentation du nombre de jours de cours interentreprises. Ces dépenses pèsent lourd sur les finances du FCFP.

A propos des économies proposées on peut dire qu'elles portent sur les activités liées à la formation de base et à la promotion de celle-ci. Elles représentent certes un certain potentiel, mais celui-ci ne peut pas suffire à moyen terme.

Autre préoccupation, la baisse du nombre de jours de cours interentreprises enregistrés par le FCFP en 2023 reflète sans doute une diminution du nombre d'apprentis. Si du point de vue strictement financier, c'est une bonne nouvelle pour le FCFP en 2023, cette situation est analysée tout différemment côté économie qui se demande d'où viendra sa relève...

Le FCFP existe pour compenser la charge que représente la formation d'apprentis par les entreprises qui forment en répartissant cette charge sur l'ensemble de l'économie. Il convient dès lors d'accorder une attention toute particulière au soutien des entreprises qui continuent de former notre relève. A défaut, ces entreprises refuseront de poursuivre l'effort de formation et trop de jeunes resteront « sur le carreau » dans l'attente de quelqu'un qui voudra bien leur apprendre un métier...

Il reste donc bien du pain sur la planche de la Commission de gestion et les années à venir s'annoncent intéressantes.

Qu'il me soit encore permis de remercier chaleureusement notre président, M. Steve Delasoie ainsi que tous les membres de la commission de gestion du FCFP. Grâce à leur soutien l'administration se sent à l'aise pour délivrer des prestations de qualité. Un merci appuyé au Service de la formation professionnelle avec qui nous entretenons d'excellentes relations et qui sont toujours à l'écoute de nos préoccupations. Enfin, last but not least merci également à Mme Laure Moos cheville ouvrière du FCFP qui connaît le FCFP jusque dans ses moindres recoins et grâce à qui nos partenaires reçoivent des réponses précises à leurs demandes.

Gabriel Décaillet
Gérant FCFP

9. RAPPORT DE L'ORGANE DE CONTRÔLE



RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION SUR LE CONTRÔLE RESTREINT DU FONDS CANTONAL EN FAVEUR DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (Bilan et compte de Résultat) du Fonds cantonal en faveur de la formation professionnelle pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2023. Le compte de Résultat laisse apparaître un excédent de produits de CHF 25'300.20 sur un total de produits de CHF 11'217'316.45. Le total du bilan au 31 décembre 2023 s'élève à CHF 8'922'548.36 avec un capital/réserves de CHF 3'078'684.36 après comptabilisation du résultat de l'exercice.

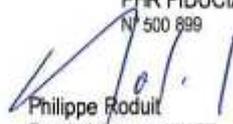
La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe à la Commission de gestion et à l'Administration du fonds, alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques, ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne, ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'éléments nous permettant de conclure que les comptes annuels ainsi que le virement à la réserve de l'excédent de charges 2023 ne sont pas conformes à la loi.

Fully, le 22 juillet 2024
PHR/ar

PHR FIDUCIAIRE SA
N° 500 899



Philippe Roduit
Expert-réviseur agréé ASR
Réviseur responsable
N° 101 217

Céline Roduit
Expert-réviseur agréée ASR
N° 111 321

10. SECRETARIAT

COORDONNEES :

FCFP
FONDS CANTONAL FORMATION PROFESSIONNELLE

Rue de la Dixence 20 - CP - 1951 Sion

T : 027/327 51 05

F : 027/327 51 80

M : info@fcfp-kbbf.ch



CONTACTS :

Gabriel Décaillet

Administrateur

T : +41(0)27/327 51 10

M : info@fcfp-kbbf.ch

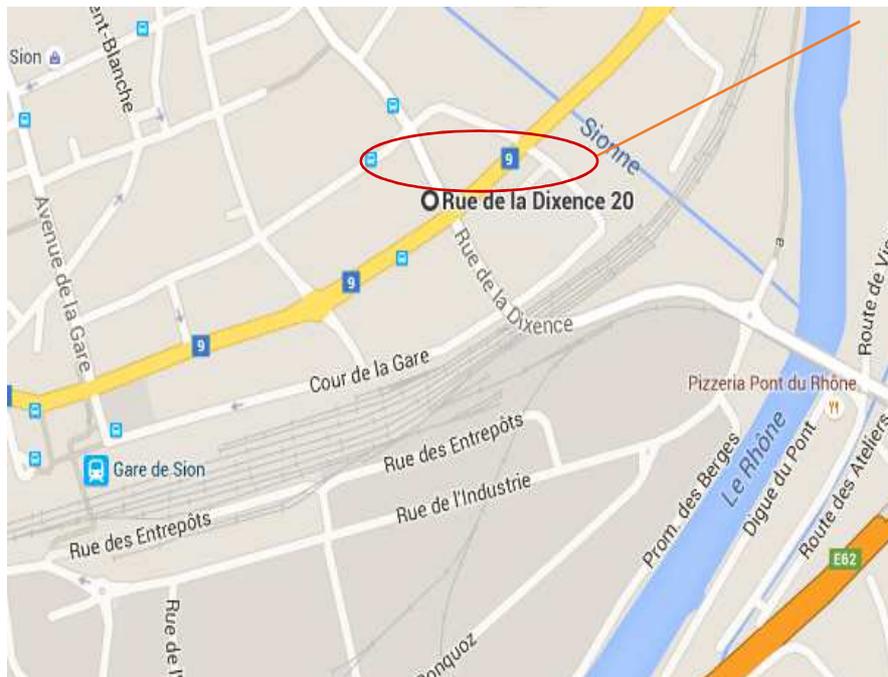
Laure Moos

secrétaire adjointe

T : +41(0)27/327 51 05

M : info@fcfp-kbbf.ch

PLAN DE SITUATION :



FCFP
c/o Bureau des Métiers
Rue de la Dixence 20
Case Postale
1951 Sion

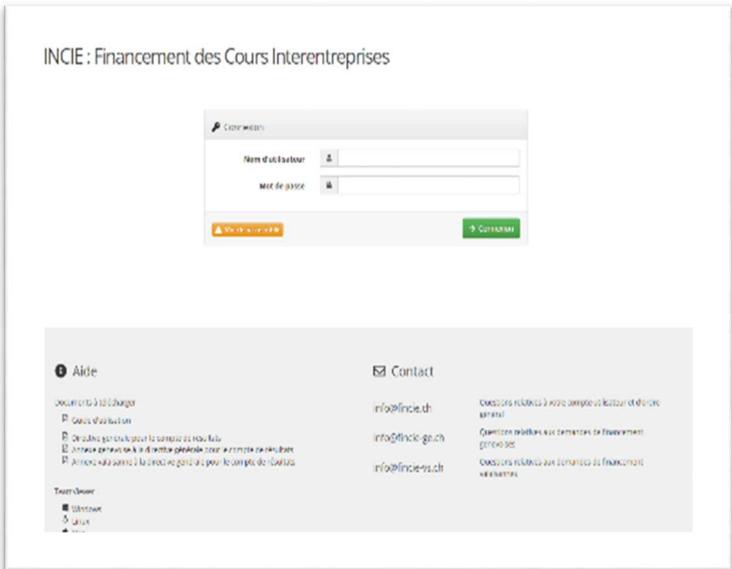
N'OUBLIEZ PAS DE VISITER NOTRE SITE INTERNET

[HTTPS://WWW.FCFP-KBBF.CH](https://www.fcfp-kbbf.ch)

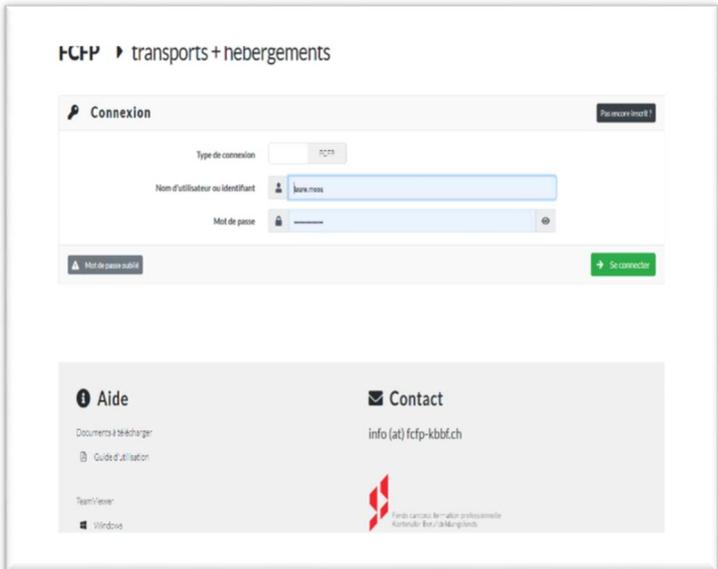


ET LES PLATEFORMES FINCIE ET FINCIE TRANSPORTS

[HTTPS://WWW.FINCIE.CH](https://www.fincie.ch)



[HTTPS://WWW.FCFP-KBBF-FORM.CH](https://www.fcfp-kbbf-form.ch)



FCFP-KBBF

**FONDS CANTONAL
FORMATION PROFESSIONNELLE
KANTONALER
BERUFSBILDUNGSFONDS
RUE DE LA DIXENCE 20
CASE POSTALE
1951 SION**

**T : 027/327 51 05
F : 027/327 51 80
M : info@fcfp-kbbf.ch**